



RAPPORT DE GESTION ANNEE 2014

Zone 30 Km/h



Mise en service le 20 mai 2014

Introduction

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet son rapport de gestion relatant les diverses activités, décisions, travaux effectués et affaires courantes de l'année écoulée.

Autorités

Conseil municipal

La Municipalité s'est réunie en salle de Municipalité pour sa séance hebdomadaire du mardi soir à 47 reprises. Une séance a dû être déplacée au lundi soir afin de lui permettre d'honorer des engagements qui ont été fixés le mardi soir.

Conseil communal

La Municipalité a sollicité quatre réunions du Conseil communal en 2014 au cours desquelles elle a soumis dix préavis à l'approbation des Conseillers communaux. Cinq ont été adoptés tels que proposés par la Municipalité, quatre ont été adoptés avec des amendements et un a été renvoyé à la Municipalité.

Le préavis No 38/2014 relatif à l'adoption d'un Règlement communal du cimetière et de son annexe en matière de taxes et d'émolument n'a pas été accepté par le Service juridique du DSAS en raison de l'incompatibilité d'un amendement voté par le Conseil communal. Dès lors, le préavis sera soumis une nouvelle fois à l'organe délibérant pour approbation.

Administration

Le personnel de l'administration communale était composé de :

- Anne-Marie Dick, secrétaire municipale à 90%,
- Ariane Rathgeb, préposée au contrôle des habitants, bureau des étrangers et à la police des constructions à 50%,
- Sylvie Hauser, remplaçante de la secrétaire et de la préposée pendant leurs vacances, à raison de 20%
- Dominique Bory, boursière à 45 % jusqu'à fin février
- Lilianne Trombert, boursière à 40 % dès le 1er février

Bourse

Mme Dominique Bory a prolongé son mandat jusqu'à l'arrivée de Mme Lilianne Trombert qui a été engagée dès le 1^{er} février 2014. La transition s'est passée avec efficacité et en toute sérénité.

Formation

Mme Anne-Marie Dick a terminé avec succès sa formation romande de cadre en administration communale. Le coût des cours a été pris en charge par la commune et les heures de formation ont été prises entièrement sur le temps personnel de Mme Dick. Cette formation représente un total de 410 heures de cours et autant passées en étude à domicile pour arriver sereine aux examens. Son diplôme lui sera remis début 2015 des mains de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et en présence des Conseillers d'Etat des autres cantons partie prenante dans cette formation.

Nous tenons à féliciter Anne-Marie pour son assiduité et sa motivation qui lui ont permis d'obtenir ce diplôme reconnu au niveau intercantonal et fort apprécié des autorités.

Archives

La maintenance a été assurée avec des interventions ponctuelles à raison de quatre par année.

Contrôle des habitants

Population

Au 31 décembre 2014, la population de Givrins se composait de 980 habitants dont 671 Suisses et 309 étrangers représentant 23 nationalités.

Durant l'année écoulée, le Contrôle de l'Habitant a enregistré 86 arrivées, 88 départs, 4 naissances, 4 décès, diverses mutations d'état civil (séparations, divorces, reconnaissances en paternité et changements de patronyme).

Le nombre officiel d'habitants pris en considération pour le calcul de toutes nos participations financières facturées par habitant est celui publié par le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) au 31 décembre de chaque année. Pour 2014, il s'élève à 948. La différence s'explique par les corps diplomatiques (CD) au bénéfice de l'immunité, et par certains habitants enregistrés avec des permis spéciaux qui n'entrent pas dans le calcul des participations financières.

Naturalisation

8 demandes de naturalisation ont été enregistrées, 7 rapports d'enquête et 4 d'auditions ont été établis. 1 naturalisation a été octroyée le 21.05.2014.

Service des intérêts généraux

Intérêts généraux

Le programme de la « sortie 70 ans et plus » de 2014 proposait une croisière sur le lac de Vouglans dans le Jura français. Une trentaine de participants accompagnés des membres de la Municipalité se rendirent un beau jour de septembre en autocar en direction de Clairvaux les lacs, lieu où ils purent admirer au « Musée des machines à nourrir et courir le monde » d'incroyables maquettes de machines de tout genre réalisées entièrement en bois. Après un repas sur le bateau, au cours d'un paisible voyage, chacun remonta dans le bus. Sur le chemin du retour un « arrêt goûter » au chalet de la Givrine permit à nos participants ravis de visiter la nouvelle fromagerie.



Résidence Plein Sud Begnins SA

Au mois de mars 2014 la résidence a pu inaugurer les 28 appartements protégés qu'elle offre aux habitants des 13 communes actionnaires, dont Givrins.

Trois appartements sont loués à des habitants de notre commune

Lois sur les Ecoles de Musique (LEM)

Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, fixe les modalités de subventions des écoles de musique par le Canton et les Communes. A ces fins, elle demande l'instauration d'un règlement communal donnant un cadre légal et fixant les conditions à l'attribution de subsides individuels « pour assurer l'accessibilité financière » aux études musicales. Dans sa séance du 11 juin 2014, conformément à la LEM, le Conseil Communal a adopté le Règlement communal en matière de subventions des études musicales.

Accueil de Jour des enfants

En 2014, les familles de Givrins profitant de l'offre de placement en accueil de jour du Réseau des Toblerones (RAT) ont « consommé » - tous genres d'accueil confondu - 23'518 heures. 7 enfants en crèche garderie, 12 chez des accueillantes en milieu familial (Maman de jour) et 20 en accueil parascolaire sont concernés.

Notre Unité d'Accueil de jour pour Ecoliers (UAPE) « La Cour des Copons » accueille les écoliers scolarisés à Givrins, donc des enfants domiciliés à Givrins et à Genolier, depuis la rentrée du mois d'août 2014 au Collège des Grands Records. Ce déplacement facilite beaucoup l'organisation de la journée de l'écolier.

Procédures

Suivis des procédures administratives :

- Expropriation de servitudes publiques pour le recaptage des sources Conformément aux dispositions de la Loi vaudoise sur l'expropriation du 25 novembre 1974, une enquête publique a été ouverte du 11 février au 11 mars 2014. L'enquête a fait l'objet d'une opposition. La Commune de Givrins a sollicité le Département des finances et relations extérieures pour lever l'opposition et délivrer une déclaration d'intérêt public pour le projet cité en question. Le 21 août 2014, le Chef du département, accompagné de l'inspecteur cantonal du Registre foncier, ont procédé à l'inspection locale et ont tenté une conciliation. Le 27 octobre 2014, l'intérêt public du projet d'expropriation pour la constitution de servitudes publiques de captage d'eau de source, de passage de canalisations diverses et de passage à pieds et tous véhicules sur la parcelle 274 du territoire de la commune de Givrins a été admis, et l'opposition levée.
- Mise à l'enquête de la construction d'une halle avec deux logements et mise à l'enquête d'un garage souterrain de 35 places
A la suite d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, ces deux dossiers sont toujours en attente de la décision du Juge.
- Mise à l'enquête de la transformation d'un rural en habitations
Après la levée des oppositions et un recours des opposants auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, ce dossier a été lié aux deux autres dossiers en cours et sont toujours en attente de la décision du Juge.

Affaires culturelles, sports et loisirs

La Municipalité poursuit sa politique concernant les dons pour des associations sportives et culturelles de la région. Son objectif est de favoriser les clubs dans lesquels les enfants et adolescents de la commune sont actifs. Elle estime qu'il est très important pour leur développement et leur équilibre de pouvoir découvrir, apprendre et pratiquer des activités liées à la culture et à la pratique du sport.

Finances

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement globale est de CHF – 431'278.05

Capital

Le capital au 1^{er} janvier 2014 était de CHF 1'151'902.05; suite à l'excédent de charges de CHF 624'243.60 pour l'année 2014, le capital au 31.12.2014 est de CHF 527'658.46.

Emprunts à court terme

Nous avons au 31.12.2014 des emprunts bancaires à court terme pour un montant global de CHF 6'621'690.15 engagés pour la trésorerie courante.

Emprunts à long terme

Nous avons au 31.12.2014 des emprunts bancaires à long terme pour un montant global de CHF 4'857'352.50 à un taux moyen de 1.63 %.

Crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil communal en 2014 :

Construction du Centre forestier « La Colline » <i>Les travaux débuteront en 2015</i>	CHF	800'000.-
Compléter les installations collectives d'évacuation des eaux claires et eaux usées sur la parcelle communale 248. <i>Les travaux débuteront en 2015</i>	CHF	370'000.-
Elargissement du trottoir de la route de la Bellangère et son éclairage	<i>renvoyé à la Municipalité</i>	CHF 204'000.-
Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) de la commune.	CHF	110'000.-

Crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil communal avant 2014 :

Réfection du toit, création d'une nouvelle fosse à lisier et aménagement d'une fumière au chalet d'alpage de la Baronne.	CHF	346'000.-
<i>Les travaux sont terminés, mise à part la toiture. Le crédit utilisé se monte au 31 décembre à CHF 357'482.75</i>		
Mise en place d'une zone 30km/heure au village	CHF	25'000.-
<i>Les travaux sont terminés. Le crédit utilisé se monte au 31 décembre à CHF 23'679.05</i>		

Forêt

Centre forestier

Dans sa séance du 2 avril 2014, le Conseil Communal a dû se prononcer sur un crédit extrabudgétaire destiné à la construction du Centre Forestier « La Colline ». Après un long débat intéressant et intense, le législatif a accepté le préavis No 39, demandant un crédit extrabudgétaire de CHF 840'000.00 TTC pour la construction du Centre Forestier « La Colline » avec intégration d'un refuge, à une large majorité.

La mise à l'enquête s'est terminée juste avant Noël. Elle a fait l'objet d'une opposition de l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés (AVACH) qui a été levée suite à la modification du projet demandée par cette association. La Municipalité a dès lors pu délivrer le permis de construire.

Les premiers bois destinés à la construction, coupés dans nos forêts, ont été déposés sur la place à bois en attendant que la scierie de Begnins puisse les façonner.



Martelage

Pour la première fois de cette législature le martelage a eu lieu sous un ciel ensoleillé.

La Municipalité, accompagnée de l'inspecteur forestier, Monsieur Jacques Turin, et du garde forestier, Monsieur Daniel Kolly, a ainsi procédé au traditionnel martelage dans les forêts de la Pile-Dessus. Cette édition était destinée à marquer le bois pour la construction du Centre Forestier.

Nous avons été accueillis à midi par l'amodiatraire du chalet du Sollier, propriété de la commune de Givrins. Ce moment convivial partagé avec les intervenants travaillant pour nos forêts a été agrémenté par une excellente broche préparée par l'équipe forestière.

Vente des sapins de Noël

La vente des sapins de Noël est toujours très appréciée de la population. Nombreux sont les Copons à être venus choisir leur sapin de Noël sur pied. Une cinquantaine de sapins de toutes tailles ont ainsi décoré les foyers de nos habitants.

Activités du groupement forestier « La Colline »

Vous pouvez consulter en annexe toutes les activités du groupement dans le rapport de gestion de son directeur, Monsieur Daniel Kolly.

Chalets d'alpage, domaines et pâturages

Chalet de la Baronne

L'année 2014 a permis de débiter enfin la réfection de la toiture à l'automne.

Après un bras de fer avec le Service du Développement Territorial (SDT) pour le choix du revêtement, la Municipalité a pu obtenir l'autorisation de poser de l'Uginox. C'est le second chalet à recevoir ce type de couverture, le premier étant celui des Coppettes.

Toutefois, le SDT n'autorisera plus à l'avenir la pose de ce revêtement.

La fosse nouvellement créée ainsi que le parc pour les cochons fonctionnent à satisfaction.

Chalet de la Givrine

Après des remarques du Service du Développement Territorial (SDT) et de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA), la Municipalité a dû modifier la vitrine donnant sur le local de fabrication ainsi que la porte de la cave à fromage qui ne répondaient pas aux normes anti-feu.

L'architecte est à l'origine de ces erreurs et il a dès lors pris en charge les coûts supplémentaires liés à ces modifications.

Des travaux de mises en conformité des installations électriques ont été entreprises et ceci dans le cadre des contrôles périodiques des bâtiments.

Chalet des Coppettes

La porte d'entrée de la cuisine a été réparée.

Chalet du Sollier

La citerne de ce chalet a été refaite, car elle n'était plus étanche. Des dégâts dus au salpêtre ont été constatés dans la cuisine et des travaux devront être entrepris. Le mur en pierres sèches situé au Verrière ne sera pas réparé, mais une clôture sera posée en 2015.

Chalet de la Pile-Dessus

Le toit continue à se dégrader. La Municipalité a lancé une étude de réfection de la toiture ainsi que de la création d'une petite fumière et fosse pour les jus. Aujourd'hui la fumière n'existe pas et les fumiers sont entreposés à même le sol, ce qui n'est plus conforme.

L'amodiatraire profiterait de ces travaux pour installer une salle de traite à l'intérieur du bâtiment.

La clôture côté Dôle a dû être modifiée, car le promoteur qui a acheté le chalet de la Nièvre a effectué un rebornage et des erreurs d'implantations de clôtures ont été constatées. Au printemps, la clôture sera placée sur la nouvelle limite. Des problèmes d'écoulements sauvages ont également été constatés et dénoncés à la mairie de Prémanon. Le promoteur devra assainir cette infrastructure avant d'obtenir tout permis d'habiter.

Chalet de la Pile-Dessous

Un passage canadien a été remplacé au frais du Centre National de Ski Nordique de Moyenne Montagne qui l'avait abîmé lors de la construction des infrastructures. Le tracé de la route menant au chalet a été modifié et un nouveau chemin d'accès a été aménagé. Ces travaux n'ont pas été exécutés à satisfaction et la Municipalité exigera une exécution soignée pour le printemps 2015.

Les alentours du chalet ont également été améliorés pour éviter les champs de boues.

Chalet de la Pile-Dessus CAF (Club alpin français)

La nouvelle équipe, qui a repris la direction de cette section du CAF, a émis la volonté de ne pas entreprendre les travaux de mise en conformité pour l'accueil des handicapés exigés par les pouvoirs publics. En effet, au vu du type d'affectation de ce chalet, ils ont jugé les travaux exigés superflus. Ils ont entamé des démarches auprès de la Mairie des Rousses qui les a suivis et une procédure de recours est actuellement en cours. Différents travaux d'entretien dans le chalet sont entrepris en collaboration avec la commune de Givrins et les membres actifs du CAF.

Cimetière

Les travaux d'entretien courant des espaces verts et allées sont accomplis avec beaucoup de professionnalisme par notre employé communal.

Déchetterie

L'année 2014 a connu un bouleversement important avec l'introduction de la taxe au sac. Les habitudes des citoyens ont dû changer.

Le dispositif du personnel à la déchetterie a été renforcé pendant quelques semaines par la présence de Municipaux, les samedis et mardis, afin de donner aux citoyens des explications sur les rudiments du tri des déchets.

Un Echo des Copons spécial intitulé pour l'occasion « Echo des Poubelles » a été envoyé à chaque habitant pour bien clarifier les choses. Il a été constaté que la plupart des gens ont bien joué le jeu. Toutefois, quelques citoyens un peu plus récalcitrants ont dû être ramenés à l'ordre.

Les horaires de la déchetterie ont été modifiés par l'introduction d'un horaire d'été et l'engagement d'une personne supplémentaire pour assurer les heures non couvertes dans le contrat qui nous lie à BGS Compost SA.

Des lignes de parking ont été marquées au sol et ont permis de limiter le nombre de véhicules à l'intérieur de la déchetterie.

Au travers de ce rapport, la Municipalité tient vraiment à remercier les surveillants de la déchetterie et le personnel de voirie pour la bonne collaboration dans cette étape délicate de mise en œuvre de l'introduction de la taxe au sac, ainsi que la population de Givrins qui a fait preuve de civisme exemplaire pour l'occasion.

Parc Jura vaudois

Cette association de communes a pour but de promouvoir le tourisme, les produits régionaux, ainsi que l'artisanat local dans le Jura.

L'association et les communes sont partenaires pour les projets liés aux alpages (murs en pierres sèches, réfection de chalets ...)

Le siège et les bureaux de cette association se trouvent à St-George. Ils sont momentanément déplacés à Longirod pour cause de transformations.

Le coût de cette association est de CHF 5.- par habitant.

Le projet qui nous touche indirectement est la création d'une offre touristique sur le site de la Givrine, par le biais d'une Maison de la nature.

Le Parc Jura vaudois nous soutient directement pour l'obtention des subventions auprès du Fonds suisse du paysage pour les murs en pierres sèches. Pour l'année 2014, les subventions se montent à CHF 72.50 le mètre linéaire pour un coût total de CHF 216 le mètre linéaire. 96 mètres ont été réalisés en 2014, avec une tête de mur sur l'alpage de la Baronne.

Bâtiments communaux – entretien courant

Grande Salle	Des décors multifonctions ont été installés sur la scène.
Auberge communale	Un carrelage a été posé dans la buanderie. La mise en conformité de l'installation électrique ainsi que le remplacement des deux dernières fenêtres non isolées dans le café – économie d'énergie oblige - ont été réalisés.
Route de la Bellangère 4	Les volets en bois ont été remplacés par des volets en aluminium.
Route de Trélex 1	L'ancien local à citerne a été rafraîchi. Une installation électrique ainsi qu'une porte y ont été posées, offrant ainsi la possibilité aux sociétés de disposer d'un local pour y entreposer du matériel.
Collège des Grands Records	Des problèmes d'étanchéités de la toiture, la mise en conformité des sorties de secours selon les demandes de l'ECA et la mise en place d'une cuisine pour la nouvelle cantine scolaire.

Police des constructions

10 demandes de permis de construire et 19 demandes de dispenses d'enquête selon art. 72d RLATC ont été enregistrées.

La Municipalité a délivré 10 permis de construire et 18 autorisations municipales. 3 demandes sont encore en attente de traitement.

Service de l'urbanisme

Le Plan Directeur Communal (PDCom) avait été accepté par l'organe délibérant le 18 septembre 2013. Le Conseil d'Etat l'a adopté le 15 janvier 2014.

Dès sa mise en vigueur et dans une suite logique, la Municipalité a démarré ses travaux en vue de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et de son règlement. Elle a mandaté un bureau spécialisé pour organiser un appel d'offre auprès de cinq bureaux d'urbanistes. Après l'analyse des offres entrées, la Municipalité a pu, selon des critères bien établis, se déterminer sur le choix d'un bureau d'urbaniste en toute connaissance de cause.

Lors de sa séance du 10 décembre 2014 le Conseil Communal a accepté un crédit extrabudgétaire de CHF 110'000.- pour la mise en œuvre de cette révision.

Routes

L'hiver ayant été très rude, le déneigement et le salage des routes a été intense.

Les travaux d'entretien énumérés ci-dessous ont été réalisés :

- Interventions minimale concernant le déneigement hivers 2013-2014
- Pose de DEVAREM (déblais valorisés en remblais) pour essai en bordure de la route des Mortiers, ceci en remplacement du tout-venant. Ce produit résiste beaucoup mieux à l'érosion (constat sur une durée de plus de 6 mois)
- Pose de 25 luminaires sodium, le solde sera remplacé début 2015 (25 pièces)
- Balayage des rues du village avant Pâques
- Entretien, pontage de fissures des routes et remise en état des 110 mètres de la route de Genolier, repris au canton pour la mise en place de la zone 30km/h
- Premier passage de l'épareuse en bordure des routes communales
- Mise en place de la zone 30 dans le secteur village dès le 20 mai 2014
- Mi-juin, curage des grilles de route
- Info-radar, installation au village du 21 juillet au 8 août (route de Genolier, route de Trélex, route de la Bellangère et route de la Scie) et du 6 au 17 octobre
- Deuxième passage de l'épareuse en bordure des routes communales

Ecoles

Pour se conformer à la nouvelle Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), Harnos et « la journée continue à l'école », la Direction de notre école, avec la bénédiction de l'Etat de Vaud/ et de sa Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), et en collaboration avec les communes de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier (AISGE), a pris la décision de déplacer les classes de 5ème et 6ème Harnos de Givrins à Trélex.

Ce changement, qui dans un premier temps éveillé beaucoup d'inquiétudes du côté des parents, a ensuite été très rapidement adopté par tous les partenaires. L'AISGE a tout mis en œuvre afin que les écoliers puissent se rendre en sécurité à l'école. Le bilan est très positif.

Les deux classes nouvellement libérées dans le Collège des Grands Records ont été aménagées d'une part pour l'accueil de jour (UAPE) et d'autre part pour le restaurant scolaire.

Ces deux infrastructures sont fortement utilisées et appréciées. Leur proximité avec l'école fait l'unanimité des parents, des enseignants et des élèves.

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Le nombre des élèves en classes enfantines et primaires des écoles de Givrins et Trélex reste relativement stable d'année en année. Les planifications pour le futur sont très difficiles. Notre région subit énormément de changements en raison des déménagements et des allers-retours d'élèves en écoles privées ou spécialisés.

La cantine scolaire de Givrins, pouvant nouvellement proposer 30 places, affiche quasi complet.

Nous vous invitons à consulter le site internet de l'AISE via l'adresse www.aisge.ch pour toutes informations utiles.

Défense incendie

Service de défense incendie

Le 1^{er} janvier 2014, le SDIS régional Nyon-Dôle prend son envol. Il comprend 4 sites, 250 sapeurs-pompiers et 70 véhicules et remorques.

Divers

La Municipalité achète un « DAE Lifeline » Défibrillateur Automatisé Externe début mai. Il est placé dans l'entrée du bâtiment à la route de la Bellangère 4. Cet achat relève d'un contexte sécuritaire voulu par les cinq communes situées sur la ligne du Nyon St-Cergue Morez, où au moins un appareil est à disposition. L'entretien du DAE est sous la responsabilité des pompiers du site GGT (Genolier-Givrins-Trélex).

Le rapport de gestion et d'activités 2014 du SDIS Nyon-Dôle est disponible sur le site www.sdis-nyon-dole.ch.

Protection civile

Dans le cadre du système de sirène Polyalert, la pose d'un boîtier extérieur a été exigée par les autorités cantonales. Il a été fixé sur la Tour de l'Horloge courant 2014.

Le système Polyalert se compose d'une infrastructure informatique centrale, ainsi que de réseaux partiels cantonaux avec terminaux décentralisés qui permettent de relier les sirènes de chaque commune au système global.

Service des eaux

Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE)

Un courrier du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV), section distribution de l'eau, informe la commune que, à la suite des travaux de recaptage des sources communales, il est nécessaire de mettre à jour notre PDDE qui date de 1984. Cette mise à jour est nécessaire pour démontrer la clause du besoin en vue d'obtenir l'octroi de la concession pour notre nouveau puits.

Le SCAV présente à la Municipalité une proposition de table des matières détaillée pour le PDDE. La durée de vie d'un PDDE est d'environ 20 à 25 ans. Son établissement est une obligation légale pour les communes, exigée par le canton.

La Municipalité mandate un bureau d'ingénieurs-géomètres de la place à cet effet.

Suivi, contrôle et entretien des bornes hydrantes (BH)

Dans le cadre de la révision du PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau), l'Etablissement d'Assurance incendie (ECA) exige que des éléments nécessaires pour eux soient enregistrés dans leur base de donnée. Une entreprise spécialisée dans un programme informatique de suivi de l'entretien des bornes hydrantes a effectué les travaux nécessaires au transfert de la base des données à l'ECA.

Une borne hydrante a dû être posée en bordure de la route de Genolier, sur la parcelle No 210, en raison d'une nouvelle construction.

Par contre, la question concernant l'endroit idéal où devrait se situer la nouvelle borne hydrante du nouveau Centre forestier est toujours en suspens.

Divers

Une demande d'installation de récupération d'eau de pluie pour la consommation d'eau potable a été faite à la Municipalité.

Problèmes sur collecteurs EC - Rte du Stand et de la Bellangère

Au cours du printemps, le constat a été fait, lors de gros orages, que, au début de la route du Stand, la pression de l'eau soulève les couvercles et les déplace, ce qui peut être très dangereux pour les automobilistes ! Les causes de ce problème ont été identifiées et ce point fera l'objet d'un préavis municipal qui sera soumis au Conseil communal.

Conclusions

L'année 2014 s'est avérée plus calme que l'année 2013. La Municipalité a dû revoir à la baisse ses ambitions pour l'entretien du patrimoine communal, cela consécutivement au refus de l'augmentation de 3 points des impôts communaux, ainsi qu'à la volonté de baisser de 3 points le taux alors en vigueur. Le résultat des comptes démontre à l'évidence que le budget 2014 était réaliste, affichant un déficit au bouclage des comptes 2014 qui s'avère tout de même moins négatif que prévu.

La Municipalité s'efforce malgré tout à entretenir son cher (dans les deux sens du terme) patrimoine communal et fera tout ce qui est en son pouvoir pour le préserver.

Le Syndic tient à remercier ses collègues Municipaux de leur bonne collaboration, ainsi que les employées de l'administration et les employés communaux pour leur engagement de tous les jours.

Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin (proverbe africain)

La Municipalité

Givrins, le 27 mai 2015